



**Compte-rendu du Forum National du secteur EAH
dans le cadre de l'élaboration du PS EAH
Les 12-13 décembre 2018 à l'Hôtel Le Pavé Antaninarenina
Organisé par le Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène**

-----oOo-----

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La déclaration de la politique sectorielle de l'Eau remonte dans les années 90, du temps du Ministère de l'Énergie et des Mines. La Politique et la Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA) de 2008 ne tient pas compte de l'évolution du secteur assainissement à Madagascar.

La politique et la stratégie nationales de la gestion des ressources en eau, l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène s'avèrent indispensables pour le développement durable de Madagascar. En effet, l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH) constitue le facteur incontournable de développement socio-économique de base d'un pays. L'État Malagasy par le biais du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH) exprime sa volonté politique en élaborant son Programme Sectoriel Eau, Assainissement et Hygiène (PSEAH) dans un processus inclusif et participatif pour la mise en œuvre des actions prévues.

Ces politiques en matière d'EAH constituent également un cadre de référence national pour toutes les interventions entreprises dans le secteur, en vue de l'harmonisation et de la cohérence des rôles et responsabilités des acteurs ainsi que les actions menées dans ce sens.

Tel est l'objet du Forum National relatif à l'élaboration du Programme Sectoriel EAH.

OBJECTIFS

L'objectif général du Forum National consiste à consulter les acteurs centraux, les acteurs locaux étant déjà consultés précédemment, en vue d'alimenter les réflexions sur l'élaboration des orientations politiques et stratégiques du secteur. Les objectifs spécifiques sont de :

- ✓ Présenter les résultats du diagnostic du PSEAH et des Forums Interrégionaux;
- ✓ Regrouper et informer tous les acteurs du secteur pour amorcer un dialogue politique;
- ✓ Présenter l'analyse des politiques antérieures, l'analyse contextuelle et l'analyse de l'environnement où l'on met en œuvre la politique;
- ✓ Élaborer la vision, le but, les priorités, les principes directeurs;
- ✓ Identifier les priorités clés et avoir un consensus sur les méthodes de mise en œuvre à adopter;
- ✓ Établir les mesures législatives, régulatrices et économiques afin d'atteindre les objectifs définis;
- ✓ Et déterminer les grandes lignes des orientations politiques et stratégiques pour les divers programmes et structures organisationnelles avec leur mise en œuvre.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du Forum National :

- ✓ La restitution de tous les Forums Interrégionaux pour la consultation des acteurs clés en EAH;
- ✓ Les grandes lignes de la partie Analyse contextuelle à mettre dans la politique EAH et dans le Programme Sectoriel EAH;
- ✓ La mise en place du Comité Stratégique de pilotage de l'élaboration du Programme Sectoriel EAH;
- ✓ Et les grandes lignes des orientations politiques du secteur EAH et des orientations stratégiques pour le Programme Sectoriel EAH.

Programme : Mercredi 12 et Jeudi 13 décembre 2018

Horaires	Activités	Responsables
J1 : Consultation, échanges et partages entre les partenaires centraux du Secteur EAH (Séance de travail technique)		
08h30 -09h00	Accueil des invités	
09h00 – 09h15	<ul style="list-style-type: none"> – Ouverture officielle – Présentation des participants 	
09h15 -10h35	<ul style="list-style-type: none"> – Les contextes et justifications de l'atelier – Les objectifs de la consultation nationale, les résultats attendus – Présentation de la vision de Madagascar sur l'EAH (Madagascar Prospère dans la constitution) – Présentation de la démarche d'élaboration du PSEAH Proposition de l'agenda – Séance de questions réponses 	
10h15- 10h30	PAUSE CAFE	
11h00-12h30	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation des rôles et responsabilités selon les décrets d'attribution – Forum National : Consultation des acteurs centraux Thématiques GIRE, ressources financières, humaines, – Questions-réponses, recommandations, 	
12h30-13h30	PAUSE DEJEUNER	
13h30-15h30	<ul style="list-style-type: none"> – Forum National : Consultation des acteurs centraux Thématiques Eau potable – Questions-réponses, recommandations 	
15h30-16h30	<ul style="list-style-type: none"> – Forum national : Consultation des acteurs centraux Thématiques Assainissement et Hygiène – Questions-réponses, recommandations 	
J2 : Présentation des résultats de l'analyse contextuelle et proposition des orientations politiques et stratégiques (Séance de travail technique)		
08h30 -09h00	Accueil des invités	

09h00 – 09h15	Rappel de la démarche d'élaboration du PSEAH	
09h15 – 10h15	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation des résultats des forums : Thématique GIRE – Réactions des participants 	Facilitateurs
10h15- 10h30	PAUSE CAFE	
10h30-12h30	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation des résultats des forums : Thématique Eau potable – Réactions des participants 	
12h30-13h30	PAUSE DEJEUNER	
13h30-15h30	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation des résultats des forums : Thématique Assainissement – Réactions des participants 	
15h30-15h45	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats des forums : Thématique Hygiène - Réactions des participants 	Consultants
15h30-16h30	- Discussion et Débat	

Participants : Soixante et un participants issus de différents entités et organismes, ministères : MEAH, Ministère de la Santé publique, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Service Foncier (MATSF ex- M2PATE), Ministère de l'Environnement & Forêt, Organismes rattachés au Ministère, Organisations des Nations Unies, Entreprises, Associations, ONGs, PTFs, OSC. (cf. fiche de présence).





Les discours d'ouverture ont été prononcés successivement par le Représentant des PTFs, M. Rivo Noëlson du programme HP PLUS/USAID et par M. Lalaina Nirina Andrianamelaso, le Secrétaire Général de l'EAH qui a ouvert officiellement l'atelier.

En dépit des outils qui sont mis à la disposition du Ministère et des acteurs du secteur EAH dans les prises de

décision (BPOR, SE&AM, Trackfin,...), les défis sont encore nombreux pour l'atteinte de l'accès universel en EAH en 2030. La politique nationale est une référence pour toutes les interventions entreprises dans le secteur EAH pour assurer la cohérence des actions menées par les acteurs. Les différents documents de référence sur le secteur doivent être adaptés au contexte actuel pour une meilleure efficacité des actions menées et sous le leadership et la coordination du MEAH.

L'objet du forum est d'arriver à élaborer le Programme sectoriel EAH (PS EAH) pour cinq ans (2019-2023), un programme élaboré par les acteurs et non par les dirigeants du MEAH, et qui servira de document de base et de référence du secteur.

Aussi, il est important et nécessaire que tous les acteurs participent au processus d'élaboration de ce document de base :

- Organisation du processus : participation de tous les acteurs, ONG, OSC, Programmes/projets, PTFs.
- Mise à jour de la politique sectorielle.

Contexte général

Madagascar se trouve au 157/186 rang mondial en matière de pauvreté :

- 92% de la population est sous le seuil de la pauvreté à moins de 2US \$/jour ;
- 46/1000 : taux de mortalité infantile, enfants de moins de 5 ans dont 80% est de moins de 1 an.

Contexte en termes d'accès EAH

- 24% : taux d'accès à l'eau potable améliorée ;
- 3è pays au monde qui connaît la pire situation en termes d'accès à l'assainissement de base ;
- 10% seulement de la population utilise des structures d'assainissement de base ;
- Et 11% de la population ODF.

Les défis institutionnels

- Manque de politique et de stratégie claire en EAH pour faire face aux défis et à l'atteinte des ODD en 2030 ;
- Difficultés de la coordination du secteur, dues à l'inexistence d'un cadrage sectoriel précis et à une loi dépassée par les évolutions mondiales (et locales) en EAH ;
- Un cloisonnement flagrant national/régional/local sur les interventions EAH : des actions disparates => résultats ponctuels ;

- ⇒ Besoin d'un cadrage fort définissant la situation, l'orientation, les rôles et responsabilités, les besoins et les normes et standard d'intervention.
- ⇒ L'Assainissement est la priorité des priorités à Madagascar.

Comment procéder ?

- Mise en place d'un comité stratégique de pilotage et d'un comité technique de réalisation, constitués par des agents du gouvernement et des experts du secteur EAH ;
- Engagement d'un cabinet de consultants recruté par voie d'appel d'offres en charge de l'élaboration proprement dite du programme ;
- Étape de validation nationale multidisciplinaires et approbation de haut niveau (7 consultations régionales) ;
- Timing bien défini : PS EAH élaboré et validé avant l'avènement d'un nouveau gouvernement.

Attentes vis-à-vis des acteurs

- Apporter des avis qualitatifs/quantitatifs et actuels des régions, selon les besoins du processus ;
- Discuter des attentes et besoins de chaque région, de la corrélation PND (Plan National de Développement) ⇔ PS EAH ;
- S'échanger sur les points forts de chaque région afin de trouver des solutions qui seront cadrées dans le programme ;
- Suivre autant que possible le processus, exiger des feed back sur le programme sectoriel élaboré ;
- Prendre du temps pour se faire connaissance entre acteurs, tisser des relations.

I - CONSULTATIONS DES ACTEURS CLES DU SECTEUR EAH

Le PS EAH sera l'aboutissement d'un processus participatif de réflexion sur la vision et les défis à relever ainsi que sur les stratégies prioritaires correspondantes. Il sera donc développé autour de la tenue de consultations régionales et nationale.

Le Cabinet d'études Tontolo Maharitra a été choisi pour mener la mission de consultations pour la programmation du secteur EAH :

- AOO du Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures : 12 Septembre 2017
- Adjudication du CNM : 25 Octobre 2017
- Signature du contrat : 23 Octobre 2018
- Approbation du contrat par le Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène : 24 Octobre 2018
- Notification de l'OS : 25 Octobre 2018
- Durée : 90 jours
- ⇒ Fin de la mission : 25 janvier 2019

Des forums interrégionaux ont été menés dans les grandes villes pour assurer la participation active et inclusive des acteurs locaux :

- Ampefy pour les régions : Analamanga, Itasy et Bongolava,
- Antsirabe pour les régions : Vakinankaratra, Haute-Matsiatra, Amoron'i Mania et Menabe,
- Mahajanga pour les régions : Boeny, Betsiboka, Sofia et Melaky,

- Manakara pour les régions : Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana et Ihorombe,
- Antsiranana pour les régions Diana et Sava,
- Toamasina pour les régions Atsinanana, Analanjirofo et Alaotra Mangoro,
- Toliary pour les régions Atsimo Andrefana, Anosy et Androy.

Et le forum national, à Antananarivo.

Ces rencontres ont été l'occasion pour tous les acteurs publics et privés, ainsi que les représentants de la communauté de faire état de leurs préoccupations en termes d'accès aux services EAH.

Durant les ateliers de consultations, les participants se sont partagés en groupe afin de débattre et échanger sur les différents problématiques et solutions pour les quatre sous-secteurs Eau Potable, Assainissement, Hygiène et GIRE, en se tablant sur les 5 aspects suivants :

- Aspect juridique et institutionnel,
- Aspect financier,
- Aspect organisationnel ,
- Aspect technique,
- Aspect ressources.

Les points suivants ont servi de cadrage et de base pour démarrer et animer les échanges/débats :

- Politique,
- Loi et réglementation,
- Rôle de régulation et de police,
- Planification (force de lois),
- Programmation,
- Financement et mobilisation des ressources,
- Réalisation des investissements et des actions,
- Gestion d'exploitation,
- Suivi-évaluation.

II - RESTITUTION DES FORUMS INTERREGIONAUX ET CENTRAUX

VOLET EAU POTABLE

A – Forums interrégionaux

Contexte

- Les ressources en eau de surface sont polluées ;
- La qualité de l'eau distribuée n'est pas assurée (service public) ;
- Plusieurs infrastructures mises en place ne sont pas fonctionnelles ;
- Partage de responsabilité flou entre la Commune et le gestionnaire concernant la délimitation du périmètre de protection de l'ouvrage de captage ;
- Le contrat de concession de la JIRAMA s'opère avec le Ministère central, par conséquent la collaboration entre la Commune et la JIRAMA s'avère difficile ;
- Les Régions Bongolava et Itasy n'ont pas des PTFs en matière d'approvisionnement en eau potable ;
- Inexistence de schéma directeur de l'approvisionnement en eau potable des grands centres ;
- Le rythme de la construction ne peut pas suivre l'accroissement démographique ;
- L'intervention des bailleurs n'est pas conforme aux priorités des communautés de base ;
- La Commune ignore le rôle de maîtrise d'ouvrage ;
- Les bénéficiaires ne sont pas motivés pour payer l'accès à l'eau potable ;
- Manque de considération pour les personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées) ;
- La majorité des ménages utilisent des sources non protégées ;

- Les ménages n'ont pas pu payer leur consommation d'eau à cause de leur faible pouvoir d'achat ;
- L'utilisation des bidons jaunes est généralisée ;
- La délégation de gestion du service public dans la Commune rurale n'est pas encore opportune actuellement, du fait d'une faible capacité de la population à payer ;
- Dans la région Androy la consommation d'eaux pluviales et d'eaux brutes est généralisée ;
- Présence excessive de calcaire et un taux de salinité élevé de l'eau dans les régions littorales ;
- Dans les zones comme Anosy et Benenitra l'insécurité est un grand problème ;
- Éloignement de l'habitation des réparateurs par rapport à l'emplacement des points d'eau à entretenir ;
- Les budgets d'investissement ne sont pas mobilisés de façon équitable ;
- Pour le cas de Toliara, une rénovation sur l'extension et le renforcement de distribution d'eau a été effectué ;
- Mauvaise coordination dans la conduite des interventions (par exemple : WSUP effectuée l'étude de faisabilité et un indo-pakistanaise met en place une pompe).

Problèmes

- Contrat de gestion flou ;
- Infrastructure ancienne et vétuste ;
- Non transparence des taxes perçues par la JIRAMA ;
- L'insécurité une préoccupation permanente ;
- Les PTFs ne suivent pas la priorisation de l'État ;
- Les conflits entre les conseillers municipaux et l'exécutif ne facilitent pas la mise en place de projet au niveau local (extension, tarification ...) ;
- Absence d'implication des communes dans l'élaboration de contrat entre MEAH et opérateurs privés (Lecofruit, Exploitation minière, exploitation forestière... cas Itasy ;
- Inexistence de STEAH ;
- Le contrat de concession de la JIRAMA est un facteur de blocage pour l'accroissement du taux de desserte en eau potable ;
- Non habilitation de la Commune ;
- Manque de prise de responsabilité des responsables étatiques ;
- Insuffisance des outils d'entretien pour la gestion en régie ;
- Pas d'appropriation de la population du Fokontany sur la mise en place des ouvrages ;
- Non existence d'une entité de gestion, de maintenance et de protection des ouvrages installés ;
- Insuffisance de volonté de l'État pour renforcer l'étude sur l'exploitation des ressources disponibles ;
- Beaucoup de PTFs mais faible réalisation et peu de résultats ;
- Les Communes rurales n'arrivent pas à assurer la maîtrise d'ouvrage et le suivi du PPP ;
- Les principes de continuité du service public en eau potable ne sont pas effectifs ;
- Les interventions en matière d'eau potable ne sont pas équitables : on constate la concentration des interventions de plusieurs partenaires dans les mêmes communes ou mêmes localités, tandis que certaines communes ou localités sont oubliées ;
- Le budget d'investissement du secteur EAH n'est pas déconcentré, empêchant l'atteinte des ODD ;
- Insuffisance d'échanges entre région et commune ;
- Le PCDEA ne s'accorde pas avec le BPOR sur la priorisation des actions ;
- L'insécurité freine le rythme des interventions.

Bonnes pratiques

- Mise en place de projets pilotes ;
- Production communautaire de filtres à céramique et à sable (ONG Saint Gabriel) ;
- Suivi du fonctionnement des pompes Tany (projet Ranontsika) ;
- Initiative communautaire sur l'entretien des infrastructures ;
- Prise en charge des consommations des EPP par les FRAM ;
- Utilisation du FDL (Fonds de développement local) pour le projet AEP (Commune Anosibe Ifanja) ;
- Existence permanente des PTF dès l'étude, la construction et le suivi d'un projet d'AEP assurant la pérennité de l'accès à l'EP (cas de la Commune d'Antoetra).

Solutions / Perspectives

- En cas d'insuffisance des ressources, rationaliser la quantité d'eau utilisée par les utilisateurs ;
- Appliquer le manuel de procédures pour la construction d'AEP ;
- Renforcer la capacité de la Commune en tant que maître d'ouvrage pour éviter les mauvaises constructions ;
- Appliquer strictement le suivi et le contrôle à chaque étape des travaux ;
- Impliquer les bénéficiaires à chaque processus ;
- En vue de la continuité de l'administration, créer des archives communales en matière d'infrastructures ;
- Renforcer la collaboration entre les Communes et les gestionnaires sur la protection des sources d'eau ;
- Suivre et faire respecter les cahiers de charge par les gestionnaires et les Communes ;
- Définir et clarifier les rôles des Communes dans l'établissement des contrats de délégation de gestion (cas JIRAMA), idem pour les travaux d'extension ;
- Mettre en place une action communautaire pour aider les plus vulnérables ;
- Pour assurer l'accès universel à l'eau potable : multiplier les alternatives (branchement partagés/sociaux, péréquation des tarifs, borne à jeton,...) ;
- Mettre en place une structure de régulation et de coordination des interventions EAH ;
- Renforcer la sensibilisation sur le traitement de l'eau au niveau des puits et pompes manuelles par le ministère de la santé, de la communication et les Communes ;
- Réglementer l'autorisation de mise en place des points d'eau ;
- Vulgariser le système de désalinisation d'envergure territoriale ;
- Inventorier les ressources en eau non exploitées ;
- Mettre à la disposition du public les données de base ;
- Élaborer d'une façon transparente et considérer les avis de la population résidente dans l'étude d'impact sur les prélèvements des ressources en eau ;
- Mettre en place un système de responsabilisation des usagers au niveau des établissements publics (université) ;
- Renforcer la capacité de la Commune en tant que maître d'ouvrage ;
- Faire appliquer la loi en vigueur pour que la Commune puisse bénéficier des taxes et surtaxes perçues par la JIRAMA ;
- Éviter les branchements sur les conduites d'amenée ;
- Uniformiser l'approche utilisée par les partenaires au niveau d'un territoire donné ;
- Mettre en place un système de partage de connaissance et de savoir faire au niveau local ;
- Prévoir dans la tarification de l'eau une tranche privée pour les bénéficiaires ayant une capacité de payer et une tranche sociale pour le reste de la population qui n'ont pas la capacité de payer ;
- Les principes de continuité du service public en eau potable devraient être de rigueur.

B - Niveau Central

Contexte

- AEP en milieu urbain monopolisée par la JIRAMA ;
- Manque d'opérateurs dans les zones enclavées ;
- Les conseils municipaux ne priorisent pas le projet AEP ;
- Faible allocation de budget au niveau des communes ;
- Infrastructures d'eau potable mal entretenues au niveau des écoles et CSB ;
- Saturation de production ;
- Manque d'investissements sur les équipements et infrastructures ;
- Existence de gestionnaire investisseur ;
- Isolement du secteur EAH dans le cadre de la contribution à la nutrition.

Problèmes

- Incohérence des textes réglementaires et du cadre légal ;
- Les textes réglementaires existants ne répondent plus à l'évolution des besoins ;
- Système de la facturation non transparent ;
- Insuffisance de financement pour le renouvellement et la réparation des infrastructures.

Solutions

- Construire des barrages multifonctions pour régulariser les utilisations des ressources en eau ;
- Élaborer des schémas directeurs d'AEP en milieu urbain ;
- Équiper de KIT d'analyse et de salle de contrôle de qualité de l'eau pour chaque site de production ;
- Mener des études de délimitation de périmètre de protection des ouvrages de captage ;
- Étendre les réseaux de distribution par rapport aux besoins de la ville ;
- Rechercher des approches innovantes dans le cadre de l'AEP (bélier hydraulique, captage eau pluviale) ;
- Engager la réhabilitation et l'extension de l'AEP ;
- Renforcer la capacité de l'autorité concernée dans le cadre du PPP ;
- Appliquer les textes en vigueur ;
- Responsabiliser le MEAH sur le recouvrement des redevances d'assainissement au niveau des Communes ;
- Réhabiliter et construire des infrastructures d'eau potable ;
- Vulgariser le traitement par dessalement de l'eau de mer dans les zones côtières disposant des ressources énergétiques ;
- Inciter la contribution du secteur EAH dans le domaine de la nutrition ;
- Promouvoir le système d'AEP par pompage avec l'utilisation de l'énergie renouvelable ;
- Préciser et vulgariser que l'accès à l'eau est un droit fondamental ;
- Mettre en place les structures locales de concertation (SLC) au niveau rural avec un accompagnement de l'État pour assurer une continuité des activités ;
- Renforcer la gouvernance locale en milieu rural ;
- Engager une réforme juridique en vue de considérer les évolutions des besoins fondamentaux ;
- Élaborer un plan de financement pour accroître le taux de desserte en eau potable dans les zones isolées et les zones à forte densité de population ;
- Intégrer le PPP dans le financement du secteur ;
- Professionnaliser les opérateurs gestionnaires des services publics d'eau potable en milieu urbain ;
- Réviser le contrat de concession de la JIRAMA ;

- Instaurer une gestion transparente des taxes et redevances perçues par la JIRAMA ;
- Décentralisation : commune maître d'ouvrage d'office sans conditions ni critères d'habilitation.

Préconisation des actions

Aspect juridique et institutionnel

- Mise en fonctionnalité de la SOREA ;
- Habilitation des Communes.

Aspect financier

- Élaboration d'un plan de développement du partenariat public privé /usagers au sein du secteur EAH.

Aspect organisationnel

- Restructuration de la JIRAMA : renouvellement du contrat de Concession, séparation de la gestion financière des deux secteurs : Eau et Énergie.

Aspect technique et ressources

- Réhabilitation et construction des systèmes d'alimentation en eau potable et Mise en place d'une gestion adéquate à chaque système et selon les milieux ;
- Élaboration des plans Directeurs d'Approvisionnement en Eau potable des grandes villes.

VOLET ASSAINISSEMENT

A – Forums interrégionaux

Contexte

- Problème foncier : insuffisance d'espaces pour la construction des WC ;
- Méconnaissance des lois concernant la gestion des eaux usées ;
- La majorité des ménages ne disposent pas des dispositifs d'assainissement ;
- Insuffisance de budget pour l'entretien des réseaux publics d'assainissement ;
- Non disponibilité d'incinérateurs et de bacs à ordures dans les CSB ;
- Problèmes de collecte des ordures au niveau des places publiques ;
- Pas de réseau d'évacuation des eaux pluviales ;
- Non application des textes en vigueur ;
- Inexistence de gestion des déchets industriels ;
- La population ne connaît pas les normes de construction des latrines ;
- Quelques ONG ont bénéficié d'une formation sur la valorisation des déchets ;
- Les entreprises formées sur la gestion des boues de vidanges ne sont pas considérées ;
- La Commune n'a pas pu assurer ni la collecte des ordures ménagères ni l'entretien des réseaux d'assainissement ;
- Insuffisance des latrines publiques ;
- Le pourcentage de la population ayant pratiqué la défécation à l'air libre est relativement élevé ;
- Les rejets des eaux résiduaires domestiques et industrielles ne sont pas contrôlés ;
- Existence de STEAH dans les régions Atsimo Andrefana, Alaotra Mangoro et Atsinanana ;
- Existence des WC sans eau courante ;
- Les villages font beaucoup d'effort sur l'assainissement, par contre les chefs-lieux de la Commune n'engagent aucun effort ;
- Les WC institutionnels et publics ne sont pas entretenus ;
- Le partage de responsabilité entre le CSB et la Commune n'est pas clair ;
- Non respect des promesses par certains projets en matière d'adduction d'eau potable après l'officialisation de statut ODF ;

- Les communes attendent les projets pour agir ;
- Les ministères de tutelle n'appuient pas financièrement les communes ;
- Existence d'initiatives de valorisation de sachets et bouteilles en plastique ;
- Non considération des personnes vulnérables (âgées et handicapées) à l'accès aux infrastructures d'assainissement ;
- Responsabilisation abusive des enfants dans le nettoyage des WC ;
- Mode de vidange pratiqué par les personnes ayant construit du WC au bord du canal ;
- Difficulté de la construction des WC sur un terrain sablonneux ;
- Existence de constructions illicites ;
- Insuffisance de latrines publiques, et non-fonctionnalité de celles en place ;
- Le gestionnaire privé ne respecte pas le cahier de charge élaboré par la Commune ;
- Problèmes d'urbanisation rapide suite à l'exode rural ;
- Existence de services de voirie en cours de réforme avec un plan de renforcement ;
- Existence de centre de stockage et de valorisation de déchets (compost, brique, pavée autobloquant, ...) et mise en vente direct des bouteilles plastiques ;
- Allocation d'un budget solide communal pour l'assainissement (carburant, camion, frais de fonctionnement), cas Toliary ;
- Plan de gestion de déchets solides en cours de validation par le conseiller communal (cas Toliary) ;
- Résistance au changement de comportement vis-à-vis de l'ODF et l'utilisation des latrines ;
- Les responsables locaux favorisent la perception des motivations sans se soucier du changement de comportement par rapport à l'utilisation effective de latrines ;
- En milieu rural le traitement et l'évacuation des excréments ne sont pas encore acceptés par la population ;
- La majorité des latrines sont construites avec des produits locaux ;
- Les latrines sont mal gérées et non entretenues ;
- Les us et coutumes sont un blocage au changement de comportement ;
- La majorité des Communes urbaines ne disposent pas des réseaux d'évacuations des eaux usées et eaux pluviales.

Problèmes

- Les toilettes multifamiliales créent des conflits entre les usagers (respect de propreté) ;
- Le service de voirie souffre de manque de moyens financier et matériel ;
- L'emplacement des sites de décharge d'ordures pose toujours des problèmes ;
- Les réseaux de canalisation existants sont mal entretenus et vétustes ;
- Insuffisance de subvention au niveau Commune pour l'assainissement ;
- Manque de compétence de l'équipe communale sur la LOLF/Budget programme (loi organique relative aux lois de finances) ;
- La Commune ne dispose pas de pouvoir coercitif sur les infractions en assainissement ;
- Défaillance du pouvoir territorial ;
- Encadrement limité de la DREAH envers les communes pour élaborer les documents techniques ;
- Non disponibilité du STEAH au niveau commune ;
- Les stations d'essence ne disposent ni de site de traitement ni de dépôt ;
- Certains laboratoires et industries ne respectent pas les conventions établies lors de leur installation ;
- Aucun suivi de convention pour l'utilisation des incinérateurs ;
- Déversement des déchets industriels dans le canal ;
- Pollution de la ressource en eau ;
- ONE : juge et partie, non application stricte des textes réglementaires ;
- Insuffisance de l'éducation citoyenne ;

- Insuffisance de prise de responsabilité des décideurs ;
- Manque de communication entre DREAH, préfecture et région ;
- Explosion démographique, exode rural ;
- Confusion entre les rôles et responsabilité du ministère de santé, MEAH et Commune par rapport à la célébration de journée mondiale et l'épidémie de peste ;
- Pour les déchets hospitaliers, l'enfouissement des déchets médicaux polluent les eaux souterraines ;
- Chevauchement des interventions dans une même localité ;
- La population n'a pas la volonté de payer pour l'accès au bloc sanitaire ;
- La résistance au changement de comportement est un blocage pour la mise en œuvre des activités en matière d'assainissement ;
- La population pense que l'utilisation des excréta pour l'agriculture est une menace pour la santé ;
- Le contenu du plan d'urbanisme néglige le volet assainissement d'où le déversement direct de l'excréta dans les canaux d'évacuation des eaux usées ;

Bonnes pratiques

- Existence d'entités valorisant les déchets solides en matériaux locaux et paniers ;
- Existence de comité pour la lutte contre la peste ;
- Collaboration des privés sur la collecte des ordures ménagères ;
- Existence de sites de décharge et de traitement des boues de vidange ;
- Appui financier de la Région par la Préfecture pour la collecte des ordures ménagères ;
- Quelques industries disposent des systèmes de traitement des eaux usées industriels (ex à Analamanga) ;
- Jumelage des communes avec la coopération décentralisée ;
- Existence du projet PADEV avec le Ministère de l'aménagement du territoire ;
- Intervention des PTFs dans le volet bloc sanitaire : latrine scolaire dans la CU ;
- L'ONG WHH déploie une campagne de sensibilisation conséquente sur l'hygiène et assainissement (radio, spot télévisé, marionnette, spot dans les lieux publics,...) ;
- Dans le cadre du projet FAA, certaines Communes rurales ayant un statut ODF disposent de blocs sanitaires ;
- Existence de traitement de boues de vidange en partenariat avec un privé à Fianarantsoa ;
- Commune urbaine (CU) d'Ambalavao : interdiction de déversement d'excréta et d'ordures dans les réseaux d'évacuation des eaux usées ;
- Bonne coordination entre les associations gestionnaires des blocs sanitaires et la CU Ambalavao ;
- Il y avait une formation des Agents Communautaires dans la région de Menabe ;
- Pour le cas de la ville de Nosy be, l'assainissement est inscrit dans le programme de développement communal.

Solutions

- Exiger le respect des normes d'assainissement avant l'ouverture du CSB (Centre de Santé de Base) ;
- Clarifier le partage de responsabilités entre la Commune, le CSB et l'école dans le cadre des institutions publiques ;
- Mettre à l'échelle la valorisation des déchets ;
- Appliquer les textes sur le plan d'urbanisme ;
- Vulgariser la production de gaz méthane ;
- Effectuer des recherches technologiques pour la construction des latrines dans les zones où les nappes phréatiques sont peu profondes ;

- Doter les communes de pouvoir de coercition pour sanctionner le non-respect de normes fixées par le conseil municipal ;
- Restaurer les rôles régaliens des CTD ;
- Concrétiser les bonnes initiatives par la collaboration avec les PPP, jumelage,... ;
- Assurer la transparence dans l'utilisation des fonds alloués (redevabilité) ;
- Réviser le texte sur la continuité des services publics ;
- Renforcer la capacité des Communes sur les mécanismes de formulation des demandes (PCD, BPOR, PPM) ;
- Assurer une collaboration effective entre DREAH et Commune ;
- Clarifier le mécanisme de versement des taxes et surtaxes de la JIRAMA vers la Commune ;
- Élaborer et finaliser le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) pour les Communes ;
- Renforcer l'autonomie de la SAMVA et clarifier les rôles de la maîtrise d'ouvrage ;
- Réviser, rendre effective les modalités de fixation de subvention des CU ;
- Réviser les volumes d'investissement en fonction des besoins en infrastructure ;
- Mettre à l'échelle les pratiques de valorisation des déchets (recyclage, biogaz, compostage) ;
- Renforcer la sensibilisation sur la gestion des déchets de manière systématique ;
- Revoir les attributions de la DREAH dans les décrets : Intégration de l'assainissement dans le cursus scolaire ;
- Mettre en place un programme de valorisation des excréta et déchets solides au niveau région.

B – Forum National

Contexte

- Insuffisance des infrastructures, matériels et équipement (bac de collecte) ;
- A cause de l'acte de vandalisme et de problème foncier, seuls 288/400 bacs à ordures sont fonctionnels ;
- Taux de collecte actuel : 53% , suite à l'insuffisance de camions de collecte des ordures ;
- Source de financement non transparente de la Commune (pour mobiliser le ROM) ;
- Étude à approfondir ;
- Encore existence de « flying toilet » et insuffisance de latrines ;
- Problème foncier sur le choix de site de décharge ;
- Insuffisance de budget de fonctionnement ;
- La valorisation de déchets est déficitaire ;
- Existence des textes sur le SAMVA.

Problèmes

- Financement des services publics ;
- Insuffisance de canal d'évacuation des eaux usées ;
- Insuffisance de budget alloué à la Commune ;
- Mise en place d'un service technique en milieu rural ;
- Andralanitra est un site de décharge non exploité ;
- Problème foncier ;
- Recouvrement non régulier des ROM (Redevances sur les ordures ménagères).

Solutions

- Sensibiliser, promouvoir et valoriser les déchets (compost et biogaz) ;
- Renforcer la capacité des personnels au niveau des Communes ;
- Former les gens pour la valorisation des déchets ;
- Adapter la construction des latrines au contexte local pour assurer la durabilité ;
- Mettre à jour le livret latrines adapté aux besoins de chaque zone ;

- Améliorer les sources de financement pour supporter les opérateurs techniques sur la gestion des déchets solides ;
- Planifier la collecte des ordures par arrondissement ;
- Promouvoir la chaîne de valeur des déchets solides ;
- Réglementer par un arrêté le tri et la valorisation de déchets ;
- Faire appliquer effectivement le code de l'hygiène, engager des sanctions ;
- Construire des latrines publiques et institutionnelles ;
- Renforcer le service de voiries pour assurer l'assainissement dans les villes ;
- Valoriser les déchets solides de tous les sites de décharge ;
- Mettre en place des services techniques en assainissement en milieu rural ;
- Sensibiliser la population sur la nécessité de la valorisation des déchets ;
- Sensibiliser les autorités communales sur le volet Assainissement.

Préconisation des actions

Aspect juridique et institutionnel

- Délimitation claire des rôles et responsabilités de chaque acteur (public et privé) du secteur assainissement.

Aspect financier

- Création et mobilisation du Fond National pour l'Assainissement.

Aspect technique et ressources

- Croissance du taux d'accès aux infrastructures adéquates à l'évacuation des excréments : mobilisation sur la non-défécation à l'air libre et l'utilisation effective des latrines, construction et gestion des infrastructures publiques d'hygiène et d'assainissement ;
- Élaboration d'un Programme National sur la chaîne de valeur des déchets solides ;
- Création et réhabilitation des réseaux publics d'assainissement en milieu urbain.

VOLET HYGIENE

Consultations interrégionales

Aspect politique et juridique

- L'hygiène est négligée, malgré une augmentation de l'intérêt pour le secteur EAH (épidémie, ODD, ...) ;
- Disponibilité de quelques référentiels juridiques (Code de la santé, Code de l'eau, Code de l'hygiène en milieu de travail, Code d'hygiène municipale, Dinam-paritra ...) ;
- Mais application insuffisante (faible vulgarisation, inexistance de mécanisme et structure de suivi et de contrôle, résistance au changement, ...) ;
- Inéquité : faible considération des personnes vulnérables (Personnes à mobilité réduite - PMR, filles et femmes, enfants, ...).

Aspect institutionnel

- Structure de promotion de l'hygiène à tous les niveaux non définie ;
- Institutions clés pour la promotion de l'hygiène au niveau local : Commune, CSB et école, mais :
 - Insuffisance de collaboration entre Commune et CSWI ;
 - Existence STEAH mais non opérationnelle ;
 - Méconnaissance des autorités communales :

- de ses rôles et responsabilités en tant que maître d’ouvrage ou de délégation des services aux acteurs communautaires,
 - des textes et documents cadres,
 - de la disposition institutionnelle sur l’EAH au niveau des écoles (CSW)
- mauvaise gestion
- Dissolution de la structure de partage et d’animation CRDW, CDDW, CCAW (ex-Diorano WASH) et inexistence de structure relais.

Aspect technique : conditions requises pour la pratique de l’hygiène

- Infrastructures en eau et assainissement collectives/institutionnelles/individuelles (gestion des ordures, latrines, ...) : de mauvaise qualité (trop sommaire, facilement abimé), inexistantes dans certaines localités, insuffisantes, mal entretenues, non accessibles pour les usagers, éloignées, inaccessible aux personnes vulnérables (PMR) ;
- Mauvaise condition de vie des ménages ;
- Attitude déterminant des autorités dans l’efficacité des cadres juridiques ;
- Insuffisance, non motivation des Agents Communaux (AC).

Aspect technique : Connaissance-attitude et pratique

- Autorités : non convaincues de l’importance de l’EAH ;
- Individu/ménage :
 - Faible, mauvaise pratique de l’hygiène :
 - Manque de connaissances des documents cadres existants,
 - Pratique de DAL (Défécation à l’air libre), méconnaissance ou non utilisation des infrastructures en EAH,
 - Pas d’habitude d’utilisation de DLM (Dispositif de lavage des mains),
 - WC commun 1/20 ménages, pour les locataires ;
 - Non respect des comités d’hygiène et de santé au niveau des villages, (Comité des merdes),
 - Résistance au changement de comportement, réticence à acheter du savon pour le LMS (Lavage des mains avec du savon), réticence à payer les services d’assainissement, fausse croyance.
- Communauté : obstacle culturel : coutume, interdit de construire des WC (us et coutumes) ;
- La population dans les zones rurales sont faciles à sensibiliser, contraire en zone urbaine.

Aspect technique : approche et intervention communicationnelle

- Non implication des lieux publics dans la promotion de l’hygiène (marché, arrêt bus et aire de repos, complexe sportif et culturel, gare routière, ...) ;
- Insuffisance/manque d’information et de communication sur les règles d’hygiène ;
- Éducation sur la reproduction et l’hygiène menstruelle au niveau des EPP et du secondaire ;
- Existence d’installation et éducation de l’hygiène menstruelle dans les localités bénéficiant de projets/ quelques CSB pendant les jours de vaccination.

Principales recommandations : Aspect politique et juridique

- Réglementer la promotion de l’hygiène à tous les niveaux en déterminant :
 - Les structures de promotion de l’hygiène :
 - Coordination
 - Réglementation
 - Mise en œuvre

- Suivi
- Contrôle
- Les rôles et responsabilités des acteurs clés
- Le mécanisme de suivi/évaluation.

Principaux défis

- Responsabilisation des institutions, des autorités, des ménages ;
- Mise en place et opérationnalisation de structures de :
 - Coordination, d'échanges, d'harmonisation, de planification, de réglementation,
 - De promotion de l'hygiène,
 - De contrôle et de suivi ;

A tous les niveaux et au sein de chaque institution :

- Harmonisation/complémentarité/synergie des interventions : réglementation et éducation, ingénierie soft et ingénierie infrastructure, école, CSB, Commune, OSC, projet, PTF ;
- Choix et mise en œuvre des approches de promotion d'hygiène efficace → communication efficace? Stratégie et approche selon le contexte locale, message fort, moyen ?
- Mécanisme de gestion des données et connaissances : indicateurs ? Pour disposer des données pour orienter les décisions à tous les niveaux ;
- Pérennisation de comportement correct face aux conditions complexes et multiples qui influencent l'adoption et la disponibilité des infrastructures en EAH, volonté politique, collective et individuelle, disponibilité des ressources financières – ménages et institutions.

Solutions préconisées

Aspect juridique : réglementer au niveau national, régional, communal et fokontany

- Des structures et mécanismes de :
 - Coordination, animation, partage,
 - Mise en œuvre,
 - Contrôle et suivi ;
- Des mesures d'hygiène à respecter, également pour la délivrance des permis de construire
- Du mécanisme de contrôle de l'application des mesures d'hygiène.

Aspect institutionnel

- Définir la répartition claire des rôles et responsabilités de tous les acteurs, notamment le MEAH et le MSANP (Santé publique);
- Assurer la mise en place et la fonctionnalité des structures d'animation et de partage pour tous les acteurs à tous les niveaux ;
- Asseoir le rôle principal de la Commune dans la promotion de l'hygiène à travers les services de voirie/STEAH/BMH et renforcer ses capacités dans la mobilisation des ressources locales.

Aspect technique et stratégique

- Élaborer un document d'orientation des acteurs dans le choix des approches communicationnelles à mener à travers l'analyse de l'efficacité des différentes approches selon le contexte local ;
- Instaurer des mesures d'accompagnement, incontournables pour la pérennisation des comportements :
 - Mesures réglementaires contraignantes,
 - Contrôle effective de l'application des mesures réglementaires,

- Vulgarisation des textes, sensibilisation et éducation civique continue à travers les structures locales STEAH, CSB, école, FKT, ...,
- Activité promotionnelle et de subvention,
- Veille informationnelle : suivi des impacts des interventions et gestion des données,
- Infrastructures en EAH disponibles et accessibles ;
- Approche particulière :
 - Espaces et lieux publics,
 - Personnes vulnérables (personnes à mobilité réduite, fille et femme, ..),
- Prioriser les interventions d'adduction d'eau potable aux localités qui mettent en place des mesures d'amélioration de la situation de l'assainissement et d'hygiène.

B - Niveau Central

Constats

- Réalisation de multiples séries de sensibilisations en matière d'EAH mais impacts sur le comportement non palpable ;
- Pollution de l'environnement par les serviettes hygiéniques jetables ;
- Des approches qui ont fait preuve d'efficacité à promouvoir :
 - Promotion WASH partout : formation sanitaire et école amie de WASH,
 - Approche 5 S,
 - CLTS,
 - IEC/CCC,
 - Éducation et mobilisation communautaire,
 - Infirmière visiteuse ;
- Mais est fondamental et incontournable pour assurer la durabilité du changement de comportement, l'instauration de :
 - Mesures d'accompagnement pour soutenir le changement de comportement (dina, contrôle, sensibilisation continue, ...),
 - Veille informationnelle : suivi des impacts des interventions,
 - Disponibilité d'infrastructures en EAH disponibles et accessibles, particulièrement dans les lieux publics.

Propositions

Aspect institutionnel et juridique

- Affirmer le rôle du MEAH dans la coordination et la synergie de tous les secteurs ;
- Répartition claire de la responsabilité du MEAH et MSANP sur la promotion de l'hygiène en vue d'assurer la complémentarité et la synergie ;
- Réglementer la répartition de rôles et responsabilités des acteurs au niveau régional, communes et FKT, DREAH, cellule technique, usagers, opérateurs ;
- Réglementer l'hygiène au niveau régional (mesures contraignantes), dans les lieux et espaces publics (aire de repos des routes nationales, ...) ;
- Mettre en place des comités de suivi ;
- Implication de tous les acteurs pour renforcer la capacité de contrôle ;
- Mise en place du service de voirie/STEAH pour le suivi, contrôle, sensibilisation sur l'hygiène ;
- Veiller à la vulgarisation et l'application des différentes directives (sécurité des denrées alimentaires, normes sur les latrines hygiéniques, ...).

Aspect technique

- Favoriser l'innovation des communes en termes de moyens de mise en œuvre ;
- Adopter l'approche participative au niveau local dans la recherche de solution (problème local, solution locale) ;
- Promouvoir les initiatives locales ;
- Mobilisation, responsabilisation, valorisation des ressources locales (AC et autres acteurs locaux) ;
- Mise en place de cadre commun de suivi pour tous les secteurs – harmonisation des outils : SNISE au niveau des régions ;
- Gestion des données sur les acteurs et les interventions au niveau régional (Cartographie par le SIG des informations thématiques des différents secteurs) ;
- Mesurer les performances selon un cadre intégré de suivi-évaluation (MEAH) ;
- Suivre et faire appliquer les directives et normes techniques des infrastructures (DLM dans les gargotes, restaurants, normes latrines, ...) ;
- Mener des recherches sur des solutions adaptées (serviette hygiénique), outils de communication efficace, preuves scientifiques de l'origine de la pollution de l'eau ;
- Mener des activités promotionnelles :
 - Lavoir dans les zones à forte densité de population,
 - Matériels de protection des aliments,
 - Matériels d'hygiène corporelle : Chaîne d'approvisionnement et distribution des matériels d'hygiène,
 - Matériels de préservation de la potabilité de l'eau
 - LMS : mise en place de « ranon-tsavony : savon fondu » dans les gargotes, bar, WC, moins coûteux et n'attirent pas les voleurs ;
- Extension des zones d'intervention des activités CLTS ;
- Tenir compte de l'accessibilité des PMR dans la conception et réalisation des latrines et bloc sanitaire.

Ressources

- Inscription de ligne budgétaire pour l'EAH dans le budget communal ;
- Instauration de mécanisme de financement de la construction des infrastructures en EAH ;
- Saisie des opportunités de financement des activités à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Conclusion

- L'hygiène, indispensable à la santé et permet le bien-être individuel et collectif;
- Une approche intégrée de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) est fondamentale pour maximiser les effets positifs sur la santé, le bien-être et la productivité de la population.

VOLET GIRE

A – Forums interrégionaux

Contexte

- Les caractéristiques physiques et hydrologiques des ressources en eaux varient d'un climat à un autre :
 - Pour l'Agence de bassin Sud-Ouest la pluviométrie moyenne annuelle varie de 400mm à 700mm, les débits des cours d'eau sont relativement faibles,

- Pour les autres agences de bassin, la pluviométrie moyenne annuelle permet au cours d'eau d'avoir un écoulement pérenne pendant toute l'année,
- Mais à cause de la défécation en plein air et les déversements anarchiques au niveau des cours d'eaux, les eaux de surface sont généralement polluées ;
- A cause des changements climatiques et de la dégradation des BV, les ressources en eau se dégradent :
 - Tarissement des sources,
 - Diminution des débits des fleuves et des rivières,
 - Érosion entraînant l'envasement du lit des cours d'eau ;
- Dans les 6 Agences de Bassins, plusieurs utilisations ont été constatées : industrie minière, agriculture, hydroélectricité, transport fluviale et pêche, tourisme, eau potable et assainissement,...

Problèmes

- Les feux de brousse dégradent les Bassins Versants (BV) ;
- Aucune gestion locale ne tient compte de la protection des BV ;
- Pratique des cultures sur brûlis sur le terrain à forte pente ;
- Pratique illicite des cultures sur les berges des cours d'eau ;
- Conflits d'usage:
 - Les rizicultures et les projets de conservation de l'environnement (Alaotra Mangoro),
 - Les rizicultures et les projets hydroélectriques (Amoron'i Mania),
 - L'eau potable et l'exploitation minière (Mananjary, Ambatovy),
 - Environnement et exploitation minière (Soamahamanina),
- Pollution des ressources en eau utilisées comme eau de consommation (milieu rural) ;
- Défécation en plein air persistante ;
- Risques d'inondation fréquente due à l'ensablement du lit de rivières ;
- Manque de gouvernance dans un cadre légal → corruption persistante ;
- Méconnaissance et non application des textes en vigueur ;
- Prélèvement excessif des ressources en eau (non règlementé) ;
- Pas de mesures adéquates pour faire face aux impacts des changements climatiques ;
- Insuffisance des moyens de surveillance des eaux de surfaces et souterraines ;
- Immigration non contrôlée ;
- Accroissement de la destruction des bassins en faveur des cultures de rente (vanille, katy, cacao, cannabis,...) ;
- Insuffisance flagrante de prise de responsabilité de la part des décideurs ;
- Insuffisance des infrastructures de mobilisation (barrage) par rapport aux besoins des utilisations des ressources en eau ;
- Mise en vente des terrains où se situent les ouvrages AEP (problème foncier) ;
- Processus de l'ONE/EIE et de l'ANDEA mal perçu et non accepté par la population ;
- Abus de pouvoir de l'État en matière de priorisation de grands projets (autorisation de l'exploitation minière et hydroélectricité).

Bonnes pratiques

- Intervention de l'APIPA dans la gestion du bassin Grand Tana (riziculture) → expérience ;
- Initiatives des Communes de la Région ITASY : installation des pépinières pour le reboisement ;
- Existence du « Polisin'ny Afo » pour sécuriser les 1000 ha de reboisement en utilisant du talky-walky (Commune Antoetra) ;
- Promotion de fatana mitsitsy initié par l'AEDS → Réduction de bois de chauffe ;

- Expérience du projet corridor Ankeniheny- Zahamena (CAZ) protection environnementale ;
- Implantation du barrage de stockage et de régulation par la JICA (Alaoatra Mangoro) ;
- Sélection d'espèces d'arbustes pour le reboisement ;
- Existence de plusieurs projets sur la conservation de l'environnement.

Solutions - Perspectives

- Bien définir les rôles et responsabilités des différentes entités intervenant dans la GIRE (OPCI, commune, différents ministères, région, ANDEA, BVPI, OSC, CTD) ;
- Respecter et rendre effectives les mesures environnementales des PGEP/PGES dans le cahier de charges par les utilisateurs des ressources en eau (de tous les intervenants) ;
- Redynamiser et responsabiliser d'une manière formelle la VOI pour la gestion des forêts ;
- Établir un mapping des acteurs au niveau des Communes ;
- Vulgariser le reboisement adapté au contexte climatique (choix des espèces emmagasinant de l'eau) ;
- Pratiquer la lutte antiérosive, plantation vétiver, sisal, acacias ;
- Protéger les surfaces reboisées par le biais de Dina et la mise en place de pare-feux ;
- Mettre en place une structure adéquate pour la gestion des couvertures végétales des BV ;
- Restructurer et redynamiser l'ANDEA et mettre en place des Agences de Bassins ;
- Mener des campagnes de reboisement suivies de réaménagements de BV ;
- Vulgariser les calendriers agricoles adaptés aux changements climatiques ;
- Exploiter au maximum le processus PPP ;
- Renforcer le suivi et le contrôle des déversements des eaux résiduaires industriels dans les cours d'eau ;
- Entretenir périodiquement les digues ;
- Vulgariser les textes sur la GIRE ;
- Mettre en place la politique de valorisation des déchets ;
- Élaborer un texte réglementaire spécifique sur l'utilisation de l'eau par les exploitants miniers et forestiers (exploitation minière et forestière) ;
- Mettre en place une structure de suivi environnemental.

B - Niveau Central

Contexte

- Coopération efficiente entre les Ministères concernés par la GIRE ;
- La déforestation provoquée par l'exploitation forestière et le remblayage et l'exploitation minière est ingérable ;
- Le service de l'hydrologie a pour attribution de suivre les caractéristiques hydrologiques des cours d'eau dans tout Madagascar mais il est placé sous la tutelle technique du Ministère de Transport et de la Météorologie ;
- Le développement des ressources humaines dépend des ressources financières ;
- Les ressources humaines sont insuffisantes, d'où nécessité de recrutement des nouveaux cadres pour faire fonctionner l'ANDEA ;
- Définir les qualifications des RH nécessaires pour la mise en œuvre de la GIRE ;
- Le PAEAR a doté plusieurs matériels de suivi des caractéristiques des ressources en eau à l'ANDEA, mais ils ne sont pas installés ;
- Insuffisance de recouvrement des taxes et redevances et manque de transparence sur l'utilisation du FNRE ;
- Financement ponctuel de la GIRE seulement par le projet mais pas au niveau national ;
- Manque de financement public par rapport à la GIRE ;
- Suivi du déversement géré par le Ministère de l'environnement au lieu de l'ANDEA et du MEAH ;

- Manque de communication sur les rôles de l'ANDEA.

Problèmes

- Manque de connaissance sur les rôles et attributions de l'ANDEA, principale cause de la démotivation des bailleurs et institutions d'appuyer son plan d'actions GIRE ;
- Manque de volonté politique pour faire fonctionner l'ANDEA ;
- Inexistence des représentants de l'ANDEA au niveau des sous-bassins ;
- Absence de l'évaluation des capacités des ressources humaines au niveau des DREAH ;
- Manque de partage d'expériences entre acteurs ;
- L'ANDEA ne dispose pas d'équipements nécessaires pour identifier la quantité de prélèvement effectué ;
- Non maîtrise des textes relatifs au prélèvement ;
- Non application des engagements (HLM) ;
- Manque de considération de l'ANDEA par d'autres ministères à cause du manque de financement ;
- La Convention entre l'ANDEA et le Ministère chargé de la Météorologie n'a pas abouti à son terme.

Solutions

- Clarifier dans le cadre légal les rôles et les attributions des agences de bassin ;
- Appuyer les cellules environnementales déjà existantes dans les Ministères en vue d'intégrer la dimension GIRE ;
- Mettre en place un comité intersectoriel GIRE au niveau national et au niveau des agences de bassin ;
- Désigner auprès des autres ministères un responsable de l'intégration de la GIRE ;
- Médiatiser les rôles et attributions de l'ANDEA ;
- Mettre en place une entité financière indépendante pour l'utilisation du FNRE ;
- Appliquer les lois existantes : code de l'eau, code minier, code de l'industrie ;
- Établir une Coopération avec le BNGRC pour élaborer la planification de la GIRE et considérer tous les enjeux inter sectoriels ;
- Mobiliser le financement du Plan d'actions GIRE ;
- Mettre en place un système d'alerte précoce en élaborant la modélisation hydrologique et hydrogéologique des bassins versants, au sein de l'ANDEA ;
- Élaborer un plan de développement des ressources humaines en fonction des besoins ;
- Identifier les besoins en renforcement de capacité des ressources humaines ;
- Établir un organigramme fonctionnel et spatial pour les ressources humaines œuvrant dans la GIRE ;
- Considérer les aspects multisectoriels des ressources en eau et réglementer les attributions opérationnelles ;
- Augmenter le nombre de stations pluviométriques et hydrologiques pour faciliter la quantification des ressources en eau ;
- Pour le contrôle de pollution, il est nécessaire de disposer un laboratoire de référence au niveau central et laboratoires mobiles et des kits complets au niveau des agences de bassin ;
- Installer un système d'épuration fonctionnel pilote pour servir d'exemple pour les projets ;
- Éclaircir la répartition des fonds accompagnée de texte juridique de l'ANDEA ;
- Sécuriser les ressources du FNRE ;
- Responsabiliser les communautés dans les problèmes d'exploitation ;
- Problème d'habilitation des Communes : préconiser d'autre alternative au lieu d'habilitation ;
- Mettre en place des comités sous bassin pour disposer de service de proximité ;
- Appliquer les deux approches pour la mise en œuvre de la GIRE :

- SDAGIRE,
- Plan d'action GIRE.

Préconisation des actions

Aspects juridique et Institutionnel

- Restructurer l'ANDEA : rendre fonctionnels les Agences de Bassin et Comités de Bassin ;

Aspect financier

- Alimenter et Mobiliser le Fonds National des Ressources en Eau (FNRE)

Aspect organisationnel

- Délimiter les Agences de Bassin suivant les trois critères : hydrographie, géologie et variétés du sol ;
- Créer des bases de données de référence en matière de ressources en eau et leur utilisation.

Aspect Technique et Ressources

- Mettre un système de Suivi des caractéristiques physiques et hydrauliques des ressources en eau (station hydrologique et piézométrique et climatologique...);
- Mettre en place un système de Suivi de la qualité des eaux de surface : mise en place d'un laboratoire de référence ;
- Élaborer et Mettre à jour des Schémas Directeur d'Aménagement et de la GIRE.

GRAND DEFI : DEFIS INSTITUTIONNELS DU SECTEUR

Quid des responsabilités et engagements respectifs au niveau central

Défi n° 6 – Orientations stratégiques du Programme Général de l'État (PGE) :

- Assurer l'accès à l'eau potable et à l'hygiène
- Garantir l'assainissement à tous les niveaux
- Assurer la DIRE

PND : Objectif stratégique 4 : « Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène » :

Les axes prioritaires :

- Cadre juridique : réviser le code de l'eau et élaborer les textes d'application qui date de 20 ans (1998) – MEAH : 2008

Eau potable :

- Construire de nouvelles infrastructures
- Réhabiliter les points d'eau d'infrastructures en eau potable

Assainissement :

- Développer l'accès aux infrastructures d'assainissement ;
- Doter les écoles, les centres de santé de base (CSB) et les hôpitaux de blocs sanitaires ;
- Doter les communes de latrines institutionnelles.

Hygiène : Promouvoir les règles d'hygiène.

GIRE : Définir et développer une stratégie en terme de gestion intégrée des ressources en eau

ODD N°6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Rappel : Code de l'eau 1998

- la domanialité publique de l'eau ;
- la gestion, la conservation, et la mise en valeur des ressources en eaux ;

- l'organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement
- la police des eaux;
- le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- l'organisation du secteur de l'eau et de l'Assainissement.

Qu'en est-il de la tutelle technique et administrative du Secteur EAH ?

Quid de la coordination des actions du Secteur ?

Quid de la répartition des rôles et responsabilités respectifs ?

- ⇒ **Finalité : Définir ensemble une politique EAH cohérente, équitable, durable en réponse aux besoins spécifiques des communautés et collectivités de base, fondée sur les résultats des consultations effectuées préalablement tant au niveau régional qu'à l'échelon national.**

Approche territoriale intégrée de l'action publique

- En réponse aux demandes sociales de plus en plus forte au niveau des collectivités de base

Territorialisation

- Approche intégrée : inclusive, participative et appropriée par pour tous les acteurs au niveau du territoire
- Comment fédérer tous ces acteurs compte-tenu des attentes => territoire commun

Intersectorialité : rôles et responsabilités document cadre de base

- Appropriation par les communautés, CTD, bénéficiaires usagers des actions
- Alignement des appuis et des partenariats par rapport aux objectifs
- Harmonisation des interventions sectorielles par la délimitation des territoires
- ⇒ Arrangement institutionnel et juridique :
- ⇒ Mise en cohérence des lois-cadres des secteurs (CDE, santé, environnement, industrie, urbanisme, maîtrise d'ouvrage :
- Approche de proximité, abandon de la lourdeur de la bureaucratie
- Limite des conflits de leadership
- Meilleure coordination et appropriation
- Gouvernance territoriale : Institutionnel, juridique, technique, ressources

Le forum a permis la connaissance :

- des réalités locales => état des lieux
- Document de planification territoriale : SNAT, SRFFI, SAC, PUDI, PUDé, PRD, PCD/PCDEAH...

Territoire : intervention spécifique : délimitation en fonction des besoins et des attentes : individu, ménage, etc.

Consultations régionales : au niveau des 6 grands bassins de Madagascar

Les 12 ministères concernés en plus du MEAH :

- MID / Communes
- MATSF : problème foncier, non respect du document cadre de planification
- MIN Santé Publique : Hygiène
- MEN : Cadre d'intervention dans le secteur EAH
- MEEF : Environnement Écologie et Forêts : problème de déforestation, changement climatique
- MIDSP : rôle dans le secteur EAH : pollution industrielle

- Mines et Pétrole : utilisation et réglementation dans les exploitation minières de l'eau
- MIN Agriculture et Élevage :
- MPPSPF : Population approche genre, capital humain
- Ministère du Tourisme : rôle dans le secteur
- MTM : Transport et météorologie

Les autres acteurs : PTFs, Opérateurs et délégataires de services publics.

III – LES ACTIONS PREVUES POUR FAVORISER LE PROGRES VERS LES ODD :

- Le Programme Sectoriel EAH orientera les actions prioritaires par rapport au contexte national. En coopération avec ses partenaires, le MEAH mettra en œuvre des actions de mobilisation de fonds en lien avec le Programme sectoriel mis en place ;
- Le MEAH et les Partenaires de Développement assureront la dotation des infrastructures et la mise en place de structure de gestion à chaque interventions projetées ;
- Le MEAH en collaboration avec les acteurs du secteur améliorera la fonctionnalité de la base de données du secteur et la fluidité des informations afin de mesurer régulièrement et précisément les progrès effectués et l'effort encore à fournir ;
- Renforcement de capacités des maîtres d'ouvrages pour la gestion des infrastructures ainsi que des cadres du MEAH avec ses structures déconcentrées et des communes en matière de coordination et de suivi-évaluation ;
- Le MEAH travaillera avec ses partenaires pour réaliser des revues sectorielles conjointes et orienter le programme d'activité triennal du secteur.